

VILLE DE BÉCANCOUR, le mercredi seize décembre deux mille vingt (16 décembre 2020).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le mercredi seize décembre deux mille vingt (16 décembre 2020) à 15 h 02, à huis clos, en la salle des comités de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents par vidéoconférence :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière.

Monsieur le conseiller Pierre Moras est absent.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 14 décembre 2020.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

RÉSOLUTION 20-373

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

Monsieur le maire Jean-Guy Dubois explique les grandes lignes des prévisions budgétaires pour l'année 2021 et du plan triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023.

RÉSOLUTION 20-374

ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte le budget de la municipalité qui suit pour l'exercice financier 2021 (prévoyant notamment des revenus de 31 000 728 \$ et des dépenses de 31 000 728 \$) :

PRÉVISION DES REVENUS

Taxes et quotes-parts	28 415 211 \$
Paielement tenant lieu de taxes	176 091 \$
Services rendus	602 410 \$
Imposition de droits	392 412 \$
Amendes et pénalités	80 000 \$
Transferts	1 025 364 \$
Intérêts	300 000 \$
Autres revenus	9 240 \$
TOTAL DES REVENUS	31 000 728 \$

PRÉVISION DES DÉPENSES

Administration générale	5 248 680 \$
Sécurité publique	4 242 157 \$
Transport	6 365 377 \$
Hygiène du milieu	6 718 058 \$
Santé et bien-être	90 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	2 211 930 \$
Loisirs et culture	3 802 199 \$
Frais de financement	1 536 546 \$
Conciliation à des fins fiscales	785 781 \$
TOTAL DES DÉPENSES	31 000 728 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-375

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023, s'établissant comme suit :

- 2021 : 14 469 746 \$
- 2022 : 13 226 771 \$
- 2023 : 8 425 000 \$

Ceci formant un montant de 36 121 517 \$, le tout tel qu'il appert du document intitulé : « Programme triennal 2021-2022-2023 », lequel est joint à la présente résolution comme ANNEXE A pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Période de questions :

Les personnes ayant assisté virtuellement à la rencontre, via la plateforme ZOOM, ont été invitées à adresser leurs questions aux élus municipaux.

RÉSOLUTION 20-376

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance à 15 h 15.

ADOPTÉE

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Jean-Guy Dubois, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière